



**COMMUNE de CHAMELET**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 Janvier 2020.**

**Date de convocation et d'affichage : 14/01/2020**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13**

**Président : Ariane AUBONNET, Maire**

**Secrétaire de séance élu : André CLEMENT**

**Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Bernard BATAILLE, Sabrina BENETEAU, Pierre CALA Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, Henri PINATEL, André RAGINEL**

**Membres absents excusés : Alain BARRE**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de CHAMELET, sous la Présidence de Madame Ariane AUBONNET, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019.**
- **MISE EN OEUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SAUV, DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DES CHIENS TROUVES ERRANTS OU EN DIVAGATION SUR LA COMMUNE DE CHAMELET ET DE LEUR DEPOSE AU REFUGE DE LA SPA DE BRIGNAIS, POUR L'ANNEE 2020.**
- **ACCEPTATION DE LA SUBVENTION « AMENDES DE POLICE », AU TITRE DE L'ANNEE 2019.**
- **PARTICIPATION A LA CREATION DE LA VOIRIE D'ACCES DE LA FUTURE MARPA « LES 3 RUISSEaux », SUR LA COMMUNE DE TERNAND.**
- **FIXATION DU TARIF DE LOCATION DU LOCAL ASSOCIATIF - ESPACE CLAUDE PERRUSSEL ET DE LA SALLE DES FETES DE CHAMELET, POUR LA CAMPAGNE DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020.**
- **VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES ZP 240, ZP 312, ZK 58 ET ZK 247.**
- **QUESTIONS DIVERSES.**

**Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.**

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Octobre 2019, est adopté à l'unanimité.**

## EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :

**N° 2020-01-01**

**OBJET : MISE EN OEUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SAUV, DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE DES CHIENS TROUVÉS ERRANTS OU EN DIVAGATION SUR LA COMMUNE DE CHAMELET ET DE LEUR DEPOSE AU REFUGE DE LA SPA DE BRIGNAIS, POUR L'ANNEE 2020.**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il serait utile de procéder à la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Entreprise SAUV, domiciliée à Lyon, dans le cadre de la prise en charge des chiens trouvés errants ou en divagation ou de 15 chats par an sur accord de la SPA, sur le domaine public, sur le territoire de la Commune de Chamelet et de leur dépose au Refuge de la SPA de Brignais, pour l'année 2020.

Cette convention exclut la prise en charge des espèces autres que les chiens, des chiens décédés et des demandes constituant des abandons d'animaux par leurs détenteurs. Les interventions de l'Entreprise SAUV auront lieu du lundi au samedi de 8h00 à 19h00. Le chien sera déposé au Refuge de la Société Protectrices des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud-Est, situé 12 rue de l'Industrie, à BRIGNAIS (Rhône). La Commune sera facturée, à l'unité, après chaque prise d'un chien, pour un montant de 110,00 Euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **D'accepter la proposition de partenariat avec l'Entreprise SAUV, domiciliée à Lyon, dans le cadre de la prise en charge des chiens trouvés errants ou en divagation ou de 15 chats par an sur accord de la SPA, sur le domaine public, sur le territoire de la Commune de Chamelet et de leur dépose au Refuge de la SPA de Brignais, pour l'année 2020.**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune de Chamelet et l'Entreprise SAUV, domiciliée 216 rue de Saint Cyr, 69009 LYON (convention ci-annexée),**

- **De charger Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.**

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 2020-01-02**

**OBJET : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION « AMENDES DE POLICE », AU TITRE DE L'ANNEE 2019.**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 27 Mars 2019, le Conseil Municipal avait approuvé le **financement d'un projet de travaux de réorganisation du stationnement devant l'école par la création d'un dépose minute, moyennant une dépense totale d'environ 7 800,00 € H.T., en vue de bénéficier en 2019 d'une subvention au titre de la répartition du produit des Amendes de Police 2018.**

**Par courrier en date du 29 Novembre 2019, Monsieur le Préfet du Rhône informe Madame le Maire que le Conseil Départemental du Rhône a retenu le projet de la Commune de Chamelet et qu'il bénéficiera d'une subvention de 1 500,00 €.**

Afin de formaliser l'acceptation de cette subvention et de confirmer son engagement à réaliser ces travaux, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier qui lui est soumis, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'accepter la subvention « Amendes de Police » pour 2019,**
- **De s'engager à réaliser les travaux prévus,**
- De charger Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 2020-01-03**

**OBJET : PARTICIPATION A LA CREATION DE LA VOIRIE D'ACCES DE LA FUTURE MARPA « LES 3 RUISSEAUX », SUR LA COMMUNE DE TERNAND.**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le projet financier de réalisation d'une résidence autonomie type MARPA sur la Commune de Ternand est en cours de finalisation. Dans le cadre des futurs travaux, l'association gestionnaire « Les 3 Ruisseaux » a adressé une demande de subvention au Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, pour lui demander de prendre en charge les 110 mètres linéaire de voirie d'accès, estimée à 200 000,00 €, et ceci afin de réduire l'enveloppe globale des travaux. En réponse, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées prendrait en charge la création de cette voirie et répercuterait la somme totale de ces travaux sur les budgets voirie investissement des 10 communes partantes dans ce projet. Cette imputation serait lissées sur 10 ans ce qui impacterait peu les enveloppes voiries des communes (environ 2000 € par an sur 10 ans).

Dans ce cadre, il est donc proposé aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce projet de participation financière, sur le budget voirie investissement de la Commune de Chamelet, au sein de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**- D'accepter la proposition de l'association gestionnaire « Les 3 Ruisseaux » et de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, de prendre en charge, un dixième du financement des 110 mètres linéaire de voirie d'accès la voirie à la future MARPA « Les 3 Ruisseaux », sur la Commune de Ternand, à hauteur de 20 000,00 €, pour la Commune de Chamelet, par le biais de son budget voirie investissement, au sein de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, sur 10 ans, soit 2 000,00 € par an.**

Pour rappel, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées prendrait en charge, en totalité, la création de cette voirie, estimée à 200 000,00 €, et répercuterait la somme totale de ces travaux sur les budgets voirie investissement des 10 communes partantes dans ce projet, dont la Commune de Chamelet, sur 10 ans.

- De charger Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.

Adopté à l'unanimité.

N° 2020-01-04

**OBJET : FIXATION DU TARIF DE LOCATION DU LOCAL ASSOCIATIF - ESPACE CLAUDE PERRUSSEL ET DE LA SALLE DES FETES DE CHAMELET, POUR LA CAMPAGNE DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020.**

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à fixer les tarifs de la location de la salle des fêtes et du local associatif, espace Claude PERRUSSEL, applicables à compter du Vendredi 24 Janvier 2020, dans le cadre de la mise à disposition de ces locaux pour la campagne des Elections Municipales des 15 et 22 Mars 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE :**

**- D'appliquer les tarifs suivants, aux demandes de location de la salle des fêtes et du local associatif, espace Claude PERRUSSEL, applicables à compter du 24 Janvier 2020, dans le cadre de la mise à disposition de ces locaux pour la campagne des Elections Municipales des 15 et 22 Mars 2020 :**

	<b>LOCATION</b>	<b>NETTOYAGE</b>	<b>CAUTION SALLE</b>
	<b>1 JOUR DU LUNDI AU DIMANCHE</b>		
<b>SALLE DES FETES</b>	<b>205,00 €</b>	<b>65,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>LOCAL ASSOCIATIF, ESPACE CLAUDE PERRUSSEL</b>	<b>70,00 €</b>	<b>65,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

Toute demande ne se fera qu'après de Monsieur Arnaud ITIER, Secrétaire de Mairie, aux heures d'ouverture au public : Le Mardi, le Jeudi, le Vendredi et le Samedi de 9h00 à 12h00. Les règlements du montant de cette location et de la caution se feront en chèques à l'ordre du Trésor Public.

L'état des lieux avant la location se fera sur rendez-vous, auprès de Monsieur Franck AURAY et aura lieu :

- la veille de la réservation pour une location en semaine,
- le vendredi pour une réservation prévue le week-end.

Les clés seront à récupérer en mairie.

L'état des lieux après la location se fera, auprès de Monsieur Franck AURAY, sur rendez-vous et aura lieu :

- le lendemain de la réservation pour une location en semaine,
- le lundi pour une réservation prévue le week-end.

Les clés seront rendues lors de l'état des lieux.

Il est formellement interdit au bénéficiaire de céder la salle des fêtes ou le local associatif - Espace Claude PERRUSSEL, à une autre personne ou association ou une organisation différente de celle qui est prévue au contrat.

**- De charger Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.**

**Adopté à l'unanimité.**

**N° 2020-01-05**

**OBJET : Vente des parcelles cadastrées ZP 240, ZP 312, ZK 58 et ZK 247 :**

VU la proposition de Monsieur Jacques DUFETRE, de la Société SIT FONCIER, demeurant 811 Chemin du Boulas, 01600 MISERIEUX, de se porter acquéreur des parcelles ZP 240, lieudit « la Grange », d'une superficie de 1 470 m<sup>2</sup>, conformément au projet prévu de division en 2 lots, et ZP 312, ZK 58 et ZK 247, lieudit « Le Bourg » d'une superficie d'environ 7 000 m<sup>2</sup> à détacher de 29 340 m<sup>2</sup>, conformément au projet prévu de division en 9 lots, appartenant à la Commune de Chamelet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

#### **DECIDE**

**- D'accepter la proposition de la Société SIT FONCIER de se porter acquéreur des parcelles ZP 240 (d'une superficie de 1 470 m<sup>2</sup>), ZP 312, ZK 58 et ZK 247 (d'une superficie d'environ 7 000 m<sup>2</sup>), à Chamelet, d'une surface totale de 8 470 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune de Chamelet, pour un montant de 110 000,00 € (soit 13,00 € le m<sup>2</sup>),**

**- De charger Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.**

**Le Conseil est invité à se prononcer sur cette proposition :**

**DECISION :**

**- POUR : 1 voix**

**- CONTRE : 11 voix**

**- ABSTENTION : 0 voix**

**LE PROJET DE DELIBERATION N'EST PAS ADOPTE.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Voirie :**

Monsieur Alain CHAMBRU explique les travaux de voirie sont à l'arrêt, conséquence de la pause hivernale (certains enrobés ne peuvent être posés pendant une période de températures extérieures froides).

Concernant les travaux de Saint Julien, la pose d'enrobé à chaud est en attente de la modification du réseau électrique prévu pour fin février.

Les travaux route du Bergeron sont dans l'attente d'un nouveau réseau électrique (pause hivernale également due aux températures trop froides).

### **SAVA :**

Monsieur Henri PINATEL informe le conseil municipal que les travaux au Néanne vont être entrepris en mars 2020 et que les travaux du Brouillard sont terminés.

Le bourg est à peu près terminé en séparatif, il reste 7 maisons et l'école à raccorder. Il faut attendre le résultat de l'enquête publique en cours.

### **Travaux de l'Eglise :**

Monsieur André CLEMENT explique que la réfection de la toiture du cœur de l'église, par l'Entreprise FERREOL, doit intervenir à compter du 10 février 2020 et devrait être terminée le 18 février 2020.

Le plaquiste, Monsieur Daniel BLANC enchaînera les travaux à l'intérieur de l'église.

### **72<sup>ième</sup> rallye Lyon-Charbonnières :**

Monsieur Patrice GARDETTE rappelle que le Rallye se déroulera les 23, 24 et 25 avril 2020.

Notre région est concernée par 8 spéciales :

- **Le 24 avril Chamelet – Val d'Oingt 13,18 km à 12h44 et 17h03**
- **Le 24 avril Ternand – Saint Just d'Avray 13,92 km à 12h11 et 16h30.**

**Une buvette pourra être installée, comme l'année dernière, Place du marché. Une association chameloise peut se porter candidate à son organisation, en Mairie.**

Par ailleurs, Madame Ariane AUBONNET informe le Conseil municipal qu'une réunion concernant le futur chemin de randonnée le long de l'Azergues partant de Chamelet et arrivant à Anse se déroulera le jeudi 6 février 2020 à 9h à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Messieurs André RAGINEL et André CLEMENT représenteront la Commune car ils ont suivi ce projet, depuis le début.

Madame le Maire informe également les conseillers municipaux, qu'à son grand regret, qu'il n'y aura pas d'accueil minimum organisé par la Mairie de Chamelet, lors du mouvement de grève du 24 janvier 2020, à l'école, puisque deux agents communaux y prennent part.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la prochaine date du conseil d'école qui aura lieu le 14 février 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

**Le Secrétaire de Séance,**

**André CLEMENT**

**Le Maire,**

**Ariane AUBONNET**